

DELIBERATION : 2024-05-19

OBJET : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-sept décembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel
BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

BARTOLINI Gilles

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

TILLEMANN Line

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
BOYRON Paola

La Garde :

ŒIL Jean-Charles

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

Val de Chavagne :

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. BIANCO Philippe ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. MERMET Alexandre ayant donné pouvoir à Mme BOYRON Paola ; M. BONIFASSI Eric ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; M. COLLOMP Thierry ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. BARTOLINI Gilles ; M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude ; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier ; M. GARNIER Brice suppléé par M. BARTOLINI Gilles ; M. LAUGIER Joël suppléé par M. ŒIL Jean-Charles

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. VINCENT Jean-Marc ; M. MARANGES Philippe ; M. GOLE Jean-Paul ; M. RALL Evelyne ; M. BARBAROUX Christophe ; M. AUDIBERT Jacques ; Mme CHAILAN Alix ; Mme ISNARD Madeleine ; M. DAGONNEAU Frank ; M. DURAND Gilles ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude ; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025

Exposé

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans l'attente de l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation accordée par l'assemblée délibérante doit alors préciser le montant et l'affectation des crédits. Pour ce qui concerne le budget principal, il vous est proposé de solliciter l'ouverture des crédits suivants :

Chapitres dépenses	Rappel crédits votés 2024	Montant maximum 25%	Montant sollicité sur le budget principal
20 – immob. incorporelles (études, logiciels, ...) sauf 204	867 998.00 €	216 999.50 €	216 999 €
202 - Frais réalisation documents urbanisme	218 810.00 €	54 702.25 €	54 702 €
2031 – Frais d'études	460 400.00 €	115 100.00 €	115 100 €
2051 – concessions et droits similaires	188 788.00 €	47 197.00 €	47 197 €
204 – Subventions d'équipement versées	1 206 519.82 €	301 629.95 €	301 629 €
204131 – Biens mobiliers, matériel et études	16 000.00 €	4 000.00 €	4 000 €
204132 – Bâtiments et installations	394 884.82 €	98 721,21 €	98 721 €
2041412 – Bâtiments et installations	339 000.00 €	84 750.00 €	84 750 €
2041582 – Bâtiments et installations	378 320.00 €	94 580.00 €	94 580 €
20422 – Bâtiments et installations	78 315.00 €	19 578.75 €	19 578 €
21 – immob. Corporelles (matériel, mobilier, outillage, ...)	917 955.58	229 488.90 €	229 488 €
2111 – Terrains nus	50 000.00 €	12 500.00 €	12 500 €
2128 – Autres agencements, aménagements	18 000.00 €	4 500.00 €	4 500 €
21352 – Bâtiments privés	13 600.00 €	3 400.00 €	3 400 €
2152 – Installation de voirie	84 790.00 €	21 197.50 €	21 197 €
217848 –Autres matériels de bureau, mobiliers	2 533.54 €	633.39 €	633 €
21828 – Autres matériels de transports	276 200.00 €	69 050.00 €	69 050 €
21838 – Autres matériels informatique	126 192.00 €	31 548.00 €	31 548 €
21848 – Autres matériels de bureau, mobiliers	7 344.00 €	1 836.00 €	1 836 €
2188 - Autres	339 296.04 €	84 824.01 €	84 824 €
23 – immob. en cours (travaux, constructions, avances,...)	2 149 034.89 €	537 258.72 €	537 258 €
2313 - Constructions	1 738 653.29 €	434 663.32 €	434 663 €
2315 – Installations, matériel et outillage techn	410 381.60 €	102 595.40 €	102 595 €

Pour ce qui concerne le budget annexe « Ordures Ménagères » il vous est proposé de solliciter l'ouverture des crédits suivants :

Chapitres dépenses	Rappel crédit votés 2023	Montant maximum 25%	Montant sollicité sur le budget annexe
20 – immob. incorporelles (études, logiciels, ...) sauf 204	4 377.00 €	1 094.25 €	1 094 €
2031 – Frais d'études	4 377.00 €	1 094.25 €	1 094 €
21 – immob. Corporelles (matériel, mobilier, outillage, ...)	290 000.00 €	72 500.00 €	72 500 €
2154 – Matériel industriel	140 000.00 €	35 000.00 €	35 000 €
2182 – Autres immo corporelles	150 000.00 €	37 500.00 €	37 500 €
23 – immob. en cours (travaux, constructions, avances,...)	1 360 000.00 €	340 000.00 €	340 000 €
2313 - Constructions	180 000.00 €	45 000.00 €	45 000 €
2315 - Installations	1 180 000.00 €	295 000.00 €	295 000 €

Enfin concernant le budget annexe « Immobilier d'entreprises » il vous est proposé de solliciter l'ouverture des crédits suivants :

Chapitres dépenses	Rappel crédit votés 2023	Montant maximum 25%	Montant sollicité sur le budget annexe
20 – immob. incorporelles (études, logiciels, ...) sauf 204	42 300.00 €	10 575.00 €	10 575 € €
2031 – Frais d'études	42 300.00 €	10 575.00 €	10 575 €
21 – immob. Corporelles (matériel, mobilier, outillage, ...)	32 713 €	8 178.25 €	8 178 €
2111 – Terrains nus	32 713.00 €	8 178.25 €	8 178 €
23 – immob. en cours (travaux, constructions, avances,...)	543 281.00 €	135 820.25 €€	135 820 €
2313 - Constructions	518 281.00 €	129 570.25 €	129 570 €
2315 – Installation, matériels outillages techn	25 000.00 €	6 250.00 €	6 250 €

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal et des budgets annexes « Ordures Ménagères » et « Immobilier d'entreprises » dans la limite des crédits indiqués ci-dessus

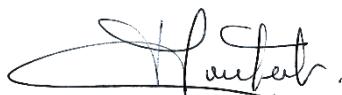
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 17 décembre 2024

Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER